



Monsieur le Président

Parc National des Calanques

141 Avenue du Prado - Bâtiment A

13008 MARSEILLE

Objet : Demande de rendez-vous

Grenoble, le 10 juin 2020

Monsieur le Président,

La Mountain Bikers Foundation (MBF) est une association nationale reconnue d'intérêt général aux soutiens variés (particuliers, clubs, entreprises, collectivités...). Nous représentons la communauté des pratiquants de Vélo Tout Terrain, dans une approche durable et responsable de cette activité. Nous défendons également l'accès aux sentiers et aux espaces naturels pour les sports de plein air en général.

Depuis de nombreuses années, nous sommes présents aux discussions organisées par le Parc sur les sujets des sports de pleine nature et de la réglementation, sans qu'il n'en ressorte de problématiques insurmontables.

Nous avons donc été fort surpris quand nos représentants locaux nous ont fait remontés le *Schéma de cohérence des Sports et Loisirs de Nature*, présenté le 7 février à la Ciotat, et en particulier ses points sur la pratique du VTT : pratique autorisée uniquement sur les pistes carrossables et accès interdits aux fonds des Calanques de Sugiton, Port-Pin et En Vau.

A cela, il faut ajouter l'article paru dans la Provence en date du 25 février. Les éléments mentionnés dedans nous paraissent subjectifs et donnent une image négative infondée de notre activité. Nous tenons donc à rappeler certains principes et données pour contrebalancer ces accusations :

- Dans la loi française, le VTT est autorisé sur les sentiers et ne serait être remis en cause qu'à la seule lumière de motifs sérieux et tangibles
- Les chiffres de l'accidentologie nous montrent que la cohabitation entre usagers de la nature se passe sans incident depuis plus de 30 ans. Nous vous invitons à consulter notre dernière réunion de Prévention de l'accidentologie organisé en collaboration avec le Ministère des Sports
- Le VTT est un mode de transport silencieux et non émetteur de gaz polluant donc compatible avec la notion de quiétude
- Restreindre voire interdire la pratique d'une activité par rapport à d'autres autorisées revêt un caractère discriminatoire
- Enfin sur l'aspect écologie et environnement que vous mettez en avant pour le Parc, il parait bon de vous rappeler que le centre de la philosophie de MBF est son aspect durable et responsable. La protection de la faune et de la flore nous tient à cœur mais la mise sous cloche quasi intégrale de la biodiversité ne nous



apparaît pas comme le meilleur moyen de la protéger, au contraire de l'immersion et de l'éducation en milieu naturel

Notre expérience et nos échanges dans les territoires et avec les gestionnaires d'espaces naturels nous ont montré que l'interdiction aboutit rarement à autre chose qu'à une situation de tension avec les usagers. La crise sanitaire que nous vivons nous a en plus montré l'importance fondamentale de l'accès aux espaces naturels pour l'équilibre physique et psychologique de l'être humain. La voie de l'interdiction apparaît donc comme un signal à contre-courant.

Devant cette situation plutôt bloquée, vous prendrez note que le dossier du Parc National des Calanques repasse entre les mains de l'échelon national de la Mountain Bikers Foundation. Ainsi c'est directement en ma qualité de président de la MBF que je sollicite un rendez-vous avec vous et votre direction pour parler en toute franchise de l'orientation de la pratique du VTT dans le Parc National des Calanques

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

Raymond Cheminal
Président de la MBF



